

<https://divergences.be/Les-Amerindiens-s-opposent-a-la-decision-de-la-Cour-supreme-sur-le-droit-de.html>



# Les Amérindiens s'opposent à la décision de la Cour suprême sur le droit de vote

- Aujourd'hui - 2026 - juin 2026 -

Date de mise en ligne : vendredi 29 mai 2026

---

Copyright © Divergences Revue libertaire en ligne - Tous droits réservés

---

Origine <https://barnraisingmedia.com/native->

Cette décision a exacerbé le découpage électoral abusif et pourrait priver les Amérindiens de leur accès aux urnes

Plus d'un siècle après que la loi de 1924 sur la citoyenneté indienne (Indian Citizenship Act) eut officiellement reconnu comme citoyens les Amérindiens nés aux États-Unis, les défenseurs du droit de vote et les communautés autochtones sont aujourd'hui confrontés à un coup dur porté au droit de vote à l'approche des élections de mi-mandat de 2026.

Le 29 avril, la Cour suprême des États-Unis a donné raison à des électeurs se décrivant comme « non afro-américains » qui affirmaient qu'une carte des circonscriptions électorales élaborée par les législateurs de Louisiane après le recensement de 2020 violait la loi sur les droits de vote. Dans leur action en justice, Louisiana v. Callais [1], les électeurs s'opposaient à la création d'une deuxième circonscription à majorité noire, sur les six circonscriptions électorales de l'État, où les Louisianais noirs représentent un tiers de la population. Ils ont affirmé que cette mesure constituait une discrimination fondée sur la race, et six des neuf juges de la Cour ont donné raison à la partie plaignante.

[<https://divergences.be/sites/divergences.be/local/cache-vignettes/L400xH311/donnasemans-2000x1555-275bd.webp>]

**Donna Semans, Rosebud Sioux, fait le plein de sa voiture en préparation d'aider les électeurs Oglala Sioux de la réserve indienne de Pine Ridge qui n'ont pas facilement accès aux véhicules et à l'argent de l'essence à se rendre dans un bureau de vote. (Jesse Short Bull)**

L'encre venait à peine de sécher l'opinion de Callais lorsque des États, dont le Wyoming, le Montana, la Floride, l'Alabama, le Tennessee, le Mississippi, la Géorgie et la Caroline du Sud, ont commencé à modifier, ou à trouver comment modifier, leurs circonscriptions électorales pour éliminer celles dominées par les électeurs de couleur et favoriser les républicains dans les courses locales, étatiques et nationales.

Ce redécoupage exacerbera les obstacles existants à l'accès des élections autochtones déclare Judith LeBlanc, citoyenne de la Nation Caddo et directrice exécutive de Native Organizers Alliance, qui aide les groupes autochtones de base à développer leurs organisations. « Nous faisons face à des défis et des obstacles pour voter depuis que nous avons obtenu le droit de vote », déclare LeBlanc. Le redécoupage mené par Callais « a un seul but : nous refuser le droit d'élire quelqu'un qui partage les mêmes expériences de vie que nous », dit-elle. Elle qualifie cela de « découpage électoral guidé par un agenda politique ».

Dans sa dissidence, la juge Elena Kagan a écrit que l'article 2 du Voting Rights Act de 1965, qui garantit que rien ne « refusera ou restreindra le droit de vote à un citoyen des États-Unis en raison de sa race ou de sa couleur », est désormais « tout à fait une lettre morte ». Elle a été rejointe dans sa dissidence par les juges Sonia Sotomayor et Ketanji Brown Jackson.

Dans une opinion concordant avec celle de la majorité des juges, le juge Clarence Thomas (rejoint par le juge Neil Gorsuch) a écrit que la Cour suprême n'aurait jamais dû interpréter l'article 2 de manière à donner aux groupes raciaux « un droit à une représentation à peu près proportionnelle ». Il a qualifié cela de « désastreuse aventure ».

« Ce point de vue est soit profondément erroné, soit intentionnellement cruel », déclare Jacqueline De León, d'Isleta Pueblo, avocate principale du Native American Rights Fund (NARF). Cela nie la réalité que les minorités dans ce pays sont souvent ciblées et privées de leur pouvoir politique. »

En effet, l'opinion a laissé carte blanche à ce phénomène. De León souligne qu'une grande partie du redécoupage électoral qui a suivi cette décision s'est concentrée sur la discrimination fondée sur la race. « C'est exactement ce que la Section 2 visait à empêcher », dit-elle. Ayant déclenché la discrimination raciale, la décision Callais ferait pour les électeurs autochtones exactement ce qu'elle visait à accomplir, à savoir bloquer les revendications destinées à protéger leurs droits.

Un exemple de réclamation au titre de la Section 2 est le procès fédéral intenté en 2003 par trois membres de la tribu Crow Creek Sioux contre le comté de Buffalo, Dakota du Sud. Les membres de la tribu ont allégué que les circonscriptions électorales avaient été dessinées pour discriminer la majorité autochtone du comté, violant ainsi l'article 2 de la loi sur le droit de vote, ainsi que les 14e et 15e amendements de la Constitution américaine, qui garantissent le droit de vote, la protection égale et bien plus encore.

Lors des élections pour la Commission du comté, qui est l'organe de gouvernance local, le comté de Buffalo avait pendant des décennies regroupé plus de 1 500 membres tribaux dans un seul district, tandis que plus de 100 et 300 résidents majoritairement non autochtones composaient chacun des deux autres districts. Cela a permis au nombre relativement restreint de non-Autochtones de contrôler le gouvernement et les ressources du comté de Buffalo. Après le règlement du procès en 2004, les circonscriptions ont été équilibrées et les élections de comté placées sous supervision fédérale.

### Vote à long terme

La suppression par la Cour suprême de l'article 2 de la loi sur le droit de vote s'inscrit dans une lutte plus large, qui dure depuis des décennies, menée par les Amérindiens pour obtenir un accès égal aux urnes. « Les Indiens ont dû mener une longue bataille pour obtenir le droit de vote sur un pied égal à celui des Blancs », écrivent Daniel McCool, professeur émérite de science politique à l'Université de l'Utah, et ses coauteurs dans *Native Vote : American Indians, the Voting Rights Act, and the Right to Vote* (Cambridge University Press, 2007). « Tout comme la lutte pour les droits de vote des Noirs dans le Sud, ce conflit a été long, ardu et souvent amer. »

Dans l'Ouest rural, les obstacles quasi universels pour les électeurs autochtones sont les longues distances qu'ils doivent parcourir pour s'inscrire et voter. Certains électeurs des réserves du Montana, par exemple, parcourent jusqu'à 200 miles aller-retour. Dans une recherche menée pour le ministère de la Justice en 2012 dans le cadre du procès fédéral *Wandering Medicine c. McCulloch*, le professeur de géographie de l'Université du Wyoming, Gerald R. Webster, a examiné trois réserves du Montana. Il a constaté que dans ces zones, les Blancs vivaient en moyenne beaucoup plus près des bureaux de vote des palais de justice que les résidents des réserves. En conséquence, dans chaque cas, ces derniers voyageaient deux à trois fois plus loin que les blancs pour se rendre au bureau de vote et se rendre au bureau de vote. Le problème était aggravé par un accès limité à un véhicule et des fonds pour l'essence.

[<https://divergences.be/sites/divergences.be/local/cache-vignettes/L400xH266/pineridgedistanceinruralwest-jzummo-7ada8.webp>]

**Les distances jusqu'aux bureaux de vote peuvent être longues et isolées dans les réserves de tout l'Ouest rural. Ici, on voit une route sur la réserve indienne de Pine Ridge, dans le Dakota du Sud. (Joseph Zummo)**

Début mai, un tribunal de l'État du Montana a reconnu ce problème en bloquant une loi d'État de 2025 qui aurait réduit les heures d'inscription des électeurs le jour de l'élection, alors qu'auparavant les électeurs pouvaient s'inscrire et voter le même jour. La loi aurait supprimé les huit dernières heures d'inscription des électeurs le jour de l'élection.

Dans une affaire intentée par la NARF, l'American Civil Liberties Union et d'autres, la cour a statué que cette mesure nuisait probablement de manière disproportionnée aux électeurs autochtones issus des communautés rurales des réserves et violait leur droit de vote. Exiger que beaucoup d'entre eux fassent deux déplacements à€ un pour s'inscrire, puis un autre le jour de l'élection pour voter à€ était un fardeau trop lourd, a déclaré la cour. Comme l'affaire a été déposée devant un tribunal d'État, les perdants ne peuvent pas en faire appel devant la Cour suprême, et elle ne sera pas affectée par la décision Callais.

Comme l'a déclaré Gene Small, président de la tribu Cheyenne du Nord à Lame Deer, Montana, qui était plaignant dans le procès, en juin 2025 : « Nous ne demandons pas un traitement de faveur nous exigeons un traitement égal. »

Pour De León, l'issue de l'affaire fut à la fois réussie et irritante. « C'est incroyablement frustrant de voir du temps et des ressources perdus à€ utilisés pour refuser le vote plutôt que pour s'attaquer aux inégalités d'accès aux électeurs », dit-elle.

Les obstacles pour les électeurs autochtones peuvent être officiels, comme les lois fédérales et étatiques ainsi que les avis de la Cour suprême. D'autres obstacles sont des dispositifs spontanés, inventés localement. En 2014, après plusieurs jours de forte participation des électeurs autochtones lors du vote anticipé, le comté du Dakota du Sud, principalement habité par des Blancs, organisant des élections fédérales pour la réserve indienne de Pine Ridge, a posté un shérif dans l'embrasure du bureau de vote.

<https://divergences.be/sites/divergences.be/local/cache-vignettes/L192xH400/sheriffdoorway-dsemans-10aa6.webp>

**Dans le but d'effrayer les électeurs tribaux, le comté responsable des élections pour la réserve indienne de Pine Ridge, dans le Dakota du Sud, a posté un shérif dans l'embrasure du bureau de vote. Les électeurs Oglala Sioux de la réserve craignaient que le fait de le dépasser pour voter ne les conduise inexplicablement en prison. La participation électorale a chuté en flèche. (Donna Semans)**

Gros et moustachu, avec le chapeau de cow-boy et les bottes nécessaires, il bloqua l'ouverture et alarma les électeurs Oglala Sioux de la réserve. Ils craignaient que le fait de le dépasser pour voter ne les conduise inexplicablement en prison. Le ministère de la Justice est intervenu, ordonnant aux responsables électoraux du comté de retirer le shérif. Ils l'ont fait, et la participation a boni.

### Une place à la table

L'accès réduit aux bureaux de vote a eu des conséquences durables pour la communauté indienne de Fort Belknap dans le nord-est du Montana, déclare William Main, l'ancien président de la communauté. Lorsque des gouvernements à€ de comté, d'État ou fédéraux à€ prennent des décisions qui affectent ceux qui ont des droits de vote minimes, les conséquences pour n'importe quelle tribu, dont Fort Belknap, sont un manque de développement économique, des offres éducatives modestes, des soins médicaux et dentaires inadéquats, et plus encore, dit-il.

Les droits des traités que les peuples autochtones ont payés il y a des années de leur vie et de leurs terres sont en train d'être retirés, selon LeBlanc de la Native Organizers Alliance. Cela inclut le droit aux soins de santé, dit-elle. « Nous n'avons jamais eu de soins de santé entièrement financés, donc nous avons dépendu de tiers à€ Medicare, Medicaid et l'Affordable Care Act. Lorsque les coupes de Medicaid seront durement touchées plus tard cette année, cela aura un effet dévastateur sur nos systèmes de santé. »

À Fort Belknap, le soutien fédéral insuffisant aux forces de l'ordre est un problème sérieux, affirme Main. En 2022, la tribu a intenté un procès fédéral contestant le niveau de financement. Le procès est en cours. D'autres tribus du Montana ont déclaré qu'elles aussi manquaient de financement fédéral approprié pour les forces de l'ordre.

[<https://divergences.be/sites/divergences.be/local/cache-vignettes/L400xH266/william-main-ftbformerchairman-097b7.jpg>]

**William Main, Gros Ventre et ancien président de la communauté indienne de Fort Belknap, dans le nord-est du Montana, explique les obstacles au droit de vote pour son peuple. (Joseph Zummo).**

Barn Raiser a couvert encore plus de tribus qui peinent à attirer l'attention du gouvernement fédéral sur cette question cruciale de sécurité communautaire. En 2023, la tribu Oglala Sioux a poursuivi le Bureau des affaires indiennes pour avoir payé seulement une trentaine d'agents et sept enquêteurs criminels pour patrouiller les 30 000 membres de sa réserve indienne de Pine Ridge de 3,1 millions d'acres – une zone presque de la taille du Connecticut. En 2024, le comité d'affaires de la tribu Ute a déclaré à Barn Raiser que trois agents patrouillent au maximum une étendue encore plus vaste – sa réserve d'Uintah et Ouray, de 4,5 millions d'acres, dans l'Utah.

### Ravageant la terre

Les communautés autochtones marginalisées peuvent subir une destruction environnementale extrême et subir de vives réactions négatives pour avoir fait entendre leur voix.

Les manifestations de 2016 à Standing Rock contre un oléoduc prévu pour traverser le fleuve Missouri et mettre en péril leur approvisionnement en eau ont attiré l'attention sur les nombreux pipelines dangereux ainsi que sur d'autres installations d'extraction et de transport de pétrole et de gaz naturel sur les terres autochtones. Des journalistes du pays et du monde entier ont rapporté sur la police du Dakota du Nord et les entrepreneurs privés qu'ils ont engagés, qui ont tiré sur les manifestants avec des balles en caoutchouc et les ont soumis à des gaz gazés, à des arrosages d'eau froide par des températures sous zéro, à des arrestations et à d'autres tactiques agressives.

Les méthodes n'étaient pas nouvelles. Dans les années 1960 et 1970, des membres non armés de tribus du Nord-Ouest ont été pris pour cible, battus et arrêtés alors qu'ils cherchaient à obtenir la reconnaissance des droits de pêche garantis par traité, selon l'ancienne présidente de la tribu Puyallup, Ramona Bennett. Pendant des décennies, les forces de l'ordre du Nebraska ont malmené et arrêté des manifestants de la réserve indienne de Pine Ridge alors qu'ils tentaient de fermer Whiteclay, une petite ville frontalière qui a existé presque exclusivement pendant plus d'un siècle pour faire passer de l'alcool dans la réserve sèche.

<https://divergences.be/sites/divergences.be/local/cache-vignettes/L267xH400/pipelinefamilyallotment-2000x3000-5cc2f.jpg>

**À l'échelle nationale, des oléoducs de pétrole et de gaz naturel traversent des terres appartenant à des membres de la tribu ainsi que des tribus comme Standing Rock. Ce panneau d'avertissement identifie un pipeline sur la propriété d'une famille navajo. (Joseph Zummo)**

L'exploitation minière est un autre fléau. Un article de 2023 du Native American Budget and Policy Institute rapporte que dans les 12 États américains les plus à l'ouest, plus de 600 000 Amérindiens vivent à quelques kilomètres de plus de 160 000 mines abandonnées d'uranium, de vanadium, d'or, de cuivre et de plomb. Les mines sont généralement non marquées ni clôturées, indique le rapport. Selon une étude de 2017 publiée dans Current Environmental Health Reports, ils exposent continuellement les membres de la tribu aux toxines dangereuses utilisées pour extraire et raffiner le minerai et ne seront pas nettoyés avant des générations.

Après des décennies à détourner le regard, la Commission de régulation nucléaire (NRC) s'est rendue dans la nation navajo en 2022 et a témoigné sur le plus grand accident nucléaire du pays, presque totalement inconnu. L'accident de Three-Mile Island, en Pennsylvanie, reconnu mondialement, a entraîné une libération négligeable de radioactivité. Peu de gens, à part les Navajos touchés, ont entendu parler d'un incident bien pire à Church Rock, au Nouveau-Mexique. En 1979, un barrage retenant les déchets miniers a cédé, libérant plus de 95 millions de gallons de liquide radioactif et 1 000 tonnes d'une substance radioactive semblable au sable. Le matériel dangereux s'est

répandu sur environ 150 miles au-dessus de la réserve navajo. De nombreux Navajos souffraient de cancer et d'autres maladies chroniques. Sur son site web, la NRC continue de qualifier Three-Mile Island de « l'accident le plus grave de l'histoire de l'exploitation d'une centrale nucléaire commerciale aux États-Unis ».

### J'ai hâte

Face à toutes ces difficultés, de nombreux candidats autochtones semblent susceptibles d'être élus ou réélus lors des prochaines élections nationales, étatiques et locales. Parmi eux figurent l'ancienne secrétaire à l'Intérieur Deb Haaland, de Laguna Pueblo, candidate au poste de gouverneure du Nouveau-Mexique ; la lieutenant-gouverneure du Minnesota, Peggy Flanagan, de la White Earth Band of Ojibwe, faisant campagne pour devenir sénatrice des États-Unis de cet État ; la députée Sharice Davids, Ho-Chunk, qui cherche à être réélue représentante des États-Unis pour le Kansas ; et l'ancienne députée Mary Peltola, Yup'ik, qui aspire à devenir sénatrice américaine d'Alaska.

Pour faire campagne en Alaska, où de nombreux villages se trouvent à des centaines de kilomètres au-delà de la fin des routes, la candidate au Sénat américain Mary Peltola doit survoler d'immenses étendues, comme le montre ici dans l'ouest de l'Alaska en 2026. (Campagne Alaskans for Mary)

Eux, ainsi que bien d'autres candidats autochtones à travers le pays, jouissent d'un large attrait dans les circonscriptions qui ne sont pas nécessairement majoritairement autochtones. « Ils ne sont pas comme les autres candidats, qui disent de voter pour moi et que j'accomplirai ceci ou cela », dit LeBlanc. « Les discours de campagne de notre peuple parlent de rassembler les communautés [et] de l'importance de former des cercles de personnes prêtes à lutter pour les droits humains de tous. »

« Les peuples autochtones prennent leur place à une table où ils ont toujours eu le droit d'être », explique Maria L. Haskins, organisatrice régionale des tribus pour Wisconsin Native Vote, qui fait partie de l'organisation de défense Wisconsin Conservation Voices. Haskins est un descendant des Lac Courte Oreilles, issu de la lignée Stockbridge-Munsee et de la Nation Oneida du Wisconsin.

Il faudra des décennies pour reconstruire l'immense destruction de notre monde et de notre démocratie qui a eu lieu, et se produit encore, selon LeBlanc. Mais la reconstruction sera continue et ne se limitera pas aux élections. « Nous devons réfléchir à ce problème comme un Indien », dit-elle. LeBlanc décrit 100 ans de négociation, avec cinq générations de peuples autochtones tournés vers l'avenir. « C'est la situation dans laquelle nous sommes aujourd'hui, un effort d'une, deux ou trois générations pour créer des solutions meilleures que ce que nous avons. »

Haskins est sur le terrain dans le Wisconsin pour faire exactement cela. « Nous savons que nos communautés tribales sont marginalisées », dit-elle, « donc si nous pouvons fournir des informations précises aux gens, ils prendront des décisions éclairées lorsqu'ils voteront. » Parmi ses activités participent le porte-à-porte ou l'installation de stands ou de tables lors d'événements communautaires. Celles-ci vont des danses rondes et powwows aux ateliers de fabrication de mocassins et de paniers. Elle aide les membres de la tribu à déterminer où se trouve leur commissariat et leur montre comment y trouver un moyen de s'y retrouver.

« Nous nous concentrons sur la construction de relations », dit Haskins. « Nos ancêtres font ça depuis le début. »

Lors d'un dîner multitribal en 2025, qui a mis en avant l'importance du vote lors des élections à la Cour suprême du Wisconsin, on retrouvait, de gauche à droite, Anjali Bhasin, directrice de l'engagement civique de Wisconsin Conservation Voices ; Allison Neswood, Navajo, avocate principale du Native American Rights Fund ; Maria Haskins, organisatrice régionale des tribus du vote autochtone du Lac Courte Oreilles, ; et l'avocate du Wisconsin Star

Tourtillott, Little Shell Chippewa. (Avec l'aimable autorisation de Wisconsin Native Vote)

La NARF continuera de se battre au nom des Amérindiens, affirme De León. « Callais est un revers, mais nous persévérons. » Elle a qualifié l'adoption de la loi John R. Lewis sur l'avancement du vote, qui inclut la loi sur les droits de vote des Amérindiens, d'essentielle à la préservation de notre démocratie.

LeBlanc déclare : « Nous devons créer une démocratie que nous n'avons jamais connue auparavant, où la souveraineté, le soin de la Mère Terre et le soin de tous les êtres vivants sont au cœur de l'élaboration des politiques, où nous avons tous un accès égal et des droits égaux à vivre dans le bon sens. »

Stephanie Woodard

*Post-scriptum :*

*Selon Democracy Docket, Phillip « Bert » Callais, le plaignant principal dans l'affaire Louisiana v. Callais, affirme depuis longtemps sur les réseaux sociaux que les élections américaines sont truquées. Callais a publié des photos et des vidéos prises sur les lieux de la tristement célèbre manifestation « Stop the Steal » avant l'émeute du Capitole de 2021, et sa page Facebook regorge de contenus MAGA et d'extrême droite, notamment des attaques contre les vaccins et tout ce qui se situe à gauche du président Trump.*

---

[1] Selon Democracy Docket, Phillip « Bert » Callais, le plaignant principal dans l'affaire Louisiana v. Callais, affirme depuis longtemps sur les réseaux sociaux que les élections américaines sont truquées. Callais a publié des photos et des vidéos prises sur les lieux de la tristement célèbre manifestation « Stop the Steal » avant l'émeute du Capitole de 2021, et sa page Facebook regorge de contenus MAGA et d'extrême droite, notamment des attaques contre les vaccins et tout ce qui se situe à gauche du président Trump.